

AIDE JURIDICTIONNELLE

APPEL A LA MOBILISATION

A la fin de l'année 2000, l'ensemble des Barreaux Français s'est mobilisé afin d'obtenir la refonte du système d'aide juridictionnelle et notamment la revalorisation de l'unité de valeur, exigeant une véritable rémunération et non plus une indemnisation.

Il n'a été mis fin à ce mouvement qu'en contrepartie de l'engagement ferme de présenter un projet de loi, au plus tard le 15 septembre 2001, posant le principe de la rémunération des avocats.

L'Etat n'a pas tenu ses engagements.

Il est rappelé que :

- Dans ses missions au titre de l'accès au droit l'avocat remplit une mission de service public,
- Cette mission ne doit pas être économiquement assumée par la Profession
- L'UJA de Marseille revendique une rémunération digne de l'ensemble de ses confrères,
- Cette rémunération ne peut passer que par la refonte du système de l'aide juridictionnelle.

EN CONSEQUENCE,

L'UJA DE MARSEILLE, solidaire de la FNUJA et de la Conférence des Bâtonniers, EXIGE :

- Une revalorisation immédiate et décente de l'unité de valeur,
- La refonte du système de l'aide juridictionnelle et de l'accès au droit, incluant l'examen de moyens alternatifs tel que la protection juridique avec honoraires libres
- La mobilisation des Ordres et des Confrères par :
 - La tenue d'une Assemblée Générale informative
 - L'organisation d'une grève générale le 26 octobre 2006.
 - Des actions paralysant ponctuellement le système

A Marseille le 10 octobre 2006